

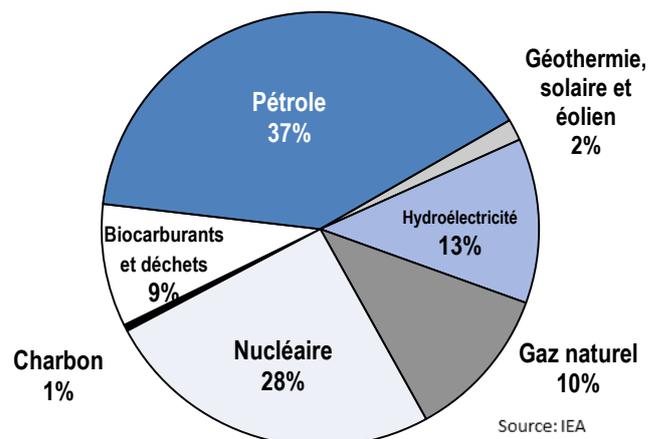
## Inventaire des mesures de soutien pour les combustibles fossiles : le cas de la Suisse

L'inventaire OCDE des mesures de soutien pour les combustibles fossiles identifie, décrit et estime le soutien budgétaire direct et les dépenses fiscales qui soutiennent la production ou la consommation des combustibles fossiles dans les pays de l'OCDE et dans six grandes économies partenaires (le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Fédération de Russie et l'Afrique du Sud).

### Ressources énergétiques et structure du marché

La Suisse est un pays enclavé qui ne produit aucun combustible fossile, et de ce fait dépend fortement de l'hydroélectricité et de l'énergie nucléaire pour faire face à ses besoins en électricité. La part de l'hydroélectricité est relativement importante en Suisse, par rapport aux pays voisins. L'énergie nucléaire, qui représentait un quart de l'approvisionnement total en énergie primaire (ATEP) en 2013, devrait être abandonnée progressivement ; la décision a été prise suite à l'accident nucléaire survenu à la centrale de Fukushima Daiichi en mars 2011. Compte tenu de l'absence de production de combustibles fossiles et de la redéfinition de la stratégie énergétique en matière d'énergie nucléaire, les importations d'énergie, par ailleurs très diverses, représentent environ 70 % de l'approvisionnement total en énergie primaire du pays.

Production totale d'énergie primaire en 2014



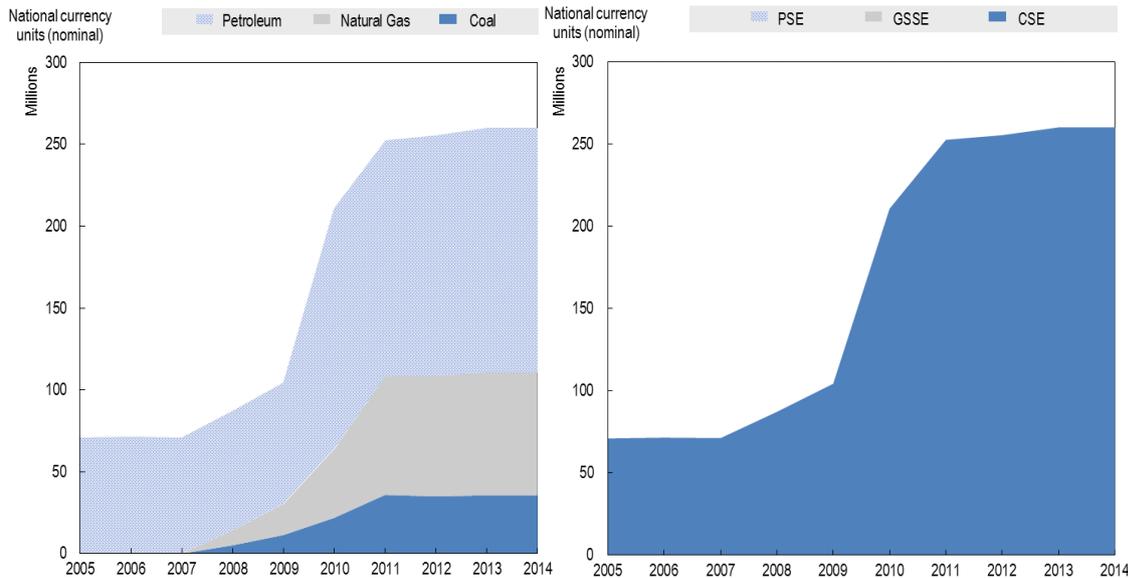
Les produits pétroliers sont de loin la principale source d'énergie de la Suisse, qui importe la totalité de son pétrole brut. Ce dernier est ensuite transformé dans l'une des deux raffineries, dont le rendement combiné couvre presque 45 % de la demande intérieure totale de produits pétroliers. Le marché de détail, d'autre part, est entièrement libéralisé. Quant au gaz naturel, la transmission et la distribution restent, dans l'ensemble, intégrées verticalement malgré la loi qui autorise l'accès des tiers au réseau à haute pression. Les fournisseurs de gaz naturel locaux peuvent se raccorder au réseau mais doivent respecter les prix fixés par l'opérateur (Association Suisse de l'Industrie Gazière). Les litiges concernant les tarifs et l'accès au réseau à haute pression sont soumis à l'Office fédéral de l'énergie.

Les combustibles fossiles contribuent très peu à la production d'électricité en Suisse étant donné que les énergies hydroélectrique et nucléaire peuvent couvrir jusqu'à 97 % des besoins en électricité du pays, selon les conditions hydrologiques. La concurrence n'a été introduite que récemment pour les gros clients grâce à la loi de 2008 sur l'approvisionnement en électricité (la *Stromversorgungsgesetz*), qui a scindé le marché de l'électricité et mis en place un régulateur indépendant (ELCom) pour veiller à ce que l'accès au réseau soit libre et non discriminatoire.

### Les prix et la taxation de l'énergie

En Suisse, les prix des produits pétroliers sont déterminés par le marché. Les prix de gros du gaz naturel ne varient pas particulièrement à travers le pays car le gaz est vendu au prix coûtant aux entreprises de services publics par Swissgas AG et quatre associations régionales ; en revanche, les prix de détail du gaz sont plus variables, selon les conditions locales. S'agissant de l'électricité, la plupart des sociétés et tous les ménages restent soumis à des prix réglementés qui, par le passé, ont généralement été inférieurs à ceux fixés par la bourse de l'électricité.

## Soutien total pour les combustibles fossiles en Suisse par type de combustible (à gauche) et indicateur de soutien (à droite)



Remarque : ESC = estimation du soutien aux consommateurs ; ESP = estimation du soutien au producteur ; ESSG = estimation du soutien aux services d'intérêt général.

Toutes les ventes d'énergie sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal de 8 %. D'autres taxes sont perçues sur les combustibles de chauffage et de traitement (taxe sur le CO<sub>2</sub>) ainsi que sur les ventes d'huiles minérales

### Les dernières évolutions et tendances en matière de soutien

La Suisse assiste, depuis 2009, à un développement significatif du soutien apporté aux combustibles fossiles. Ce soutien vient en grande partie de l'exonération de la taxe sur le CO<sub>2</sub> accordée aux gros consommateurs d'énergie. La taxe sur le CO<sub>2</sub> a été introduite en janvier 2008 au prix de 12 CHF par tonne de CO<sub>2</sub>. En l'espace de deux ans, ce prix a connu une augmentation et il devrait maintenant atteindre le seuil de 84 CHF d'ici 2016, ce qui explique l'augmentation du soutien total. Afin de compenser les pertes éventuelles de compétitivité liées à la taxe, certains gros utilisateurs industriels d'énergie (c.-à-d. les sociétés grandes consommatrices d'énergie) ont été exonérés des droits supplémentaires perçus sur les combustibles de chauffage et de traitement depuis 2008. Toutefois, ces sociétés doivent s'engager à atteindre des objectifs juridiquement contraignants de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Étant donné que la Suisse ne produit aucun combustible fossile, toutes les mesures de soutien s'adressent aux consommateurs industriels et finals.

#### Exemples de mesures

**Exonération du droit d'accise pour certaines entreprises de transport (2004-)**

Cette mesure permet aux entreprises ayant obtenu une concession pour le transport de personnes d'être exonérées du droit d'accise qui s'applique normalement aux huiles minérales consommées en Suisse.

**Remboursement du droit d'accise pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche (1997-)**

L'utilisation de carburant dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche donne droit au remboursement du droit d'accise qui est normalement prélevé sur les huiles minérales consommées en Suisse.